

Pessac, le 5 mars 2019

DOSSIER DE RE-INSCRIPTION

Année Scolaire 2019-2020

- 1 - Le dossier de ré-inscription **complet** devra être remis **avant le 29 mars 2019**.
- 2 - En cas de non ré-inscription dans l'établissement, veuillez le signaler dès à présent au secrétariat.
- 3 - Les élèves non ré-inscrits au 12 avril 2019 seront mis sur la liste d'attente, donc sans l'assurance d'être repris.
- 4 - L'inscription ne sera validée que si la facture de l'année scolaire précédente est soldée.

Ces mesures sont indispensables pour la bonne marche de l'établissement.

Nous vous remercions de votre confiance.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

**Documents disponibles en téléchargement
sur le site de l'établissement**
www.jeannedarc-pessac.eu

**Pièces à remettre
avant le 29 mars 2019**

... dès le mois de Mars 2019

- Convention de Scolarisation entre l'établissement et les familles
- Fiche financière
- Mandat de prélèvement SEPA
- Tarifs du Groupe Scolaire
- Fiche d'Urgence
- Autorisations de sorties de l'établissement
- Circulaire concernant les « Droits des parents en matière de transmission des résultats scolaires »
- Information concernant la Mutuelle Saint Christophe

... dès le mois de Juin 2019

- Consignes de rentrée 2019/2020 précisant les différents horaires
- Règlement Intérieur de l'établissement (il sera également mis dans les cahiers à la rentrée)
- Liste des fournitures
- Informations de l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves) et bulletin d'inscription
- SCOLEO – Opération colis Fournitures Scolaires

<input type="checkbox"/>	Fiche d'Urgence (une <u>par enfant</u>) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Autorisations de sorties de l'établissement (une <u>par enfant</u>) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Fiche financière (une <u>par enfant</u>) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Photocopie du dernier avis d'imposition (avis de l'année 2018 sur les revenus perçus en 2017) ; pour la garde alternée, veuillez fournir l'avis d'imposition du père <u>et</u> de la mère
<input type="checkbox"/>	Mandat de prélèvement SEPA <u>avec</u> un R.I.B. (ou R.I.P.) sur lequel figurent les numéros IBAN et BIC de votre compte <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Acompte de 80,00 € <u>par enfant</u> par chèque à l'ordre de l'A.G.E.

Cochez les cases pour vérifier que votre dossier est complet